

**Direction des voies navigables**

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 2020-SEVAD-SG-MC019

Rennes, le 15/06/2020

Objet : Fermeture chemin de halage

**Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

**Considérant** que l'association « Canoë Kayak club de l'Ile Robinson » organise une course pédestre le dimanche 06 septembre 2020 de 10h à 11h30 ;

**Considérant** que cette manifestation est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

**Arrête :**

**Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche et rive droite, depuis l'aval de l'écluse de St Grégoire jusqu'à la passerelle sud située à 500m en amont de l'écluse de St Martin est interdit à tous les usagers :

**Le dimanche 06 septembre 2020 de 10h à 11h30**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'organisateur.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

**Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Saint-Grégoire et Rennes.

**Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et  
développement durable

Véronique VÉRON